

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le 25 janvier 2022

N/Réf. 2022-01-19

Objet : Demande d'accès à l'information reçue le 19 janvier 2022

Par la présente, nous vous informons que notre organisme a reçu le 19 janvier 2022, votre demande d'accès datée du même jour visant à obtenir *la note adressée à tous les coroners intitulée; Communication de renseignements personnels au Bureau des enquêtes indépendantes en cours d'investigation telle que mentionnée à l'Étude des crédits du ministère de la Sécurité publique 2019-2020*. Vous trouverez jointe à la présente ladite note.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès à l'information, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note relative à l'exercice de ce recours.

Veuillez agréer, , nos salutations distinguées.



Pascale Descary, avocate
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels

PD/fd

p. j.